



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement du 17/11/2022

Membres présents : voir feuille d'émargement

Membres invités : voir feuille d'émargement

Le secrétariat est assuré par Mme Lux représentant l'administration et le secrétariat adjoint par Mme Segaud, représentante ATOSS.

Le quorum étant atteint avec 20 membres avec voix délibératives, la séance est ouverte à 17h.

La proviseure remercie les membres élus et invités d'être présents ou en distanciel à ce premier conseil d'établissement.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 16 juin 2022 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 17 novembre 2022.

La proviseure soumet à l'approbation le procès-verbal du 16 juin 2022.

Vote : pour à l'unanimité

La proviseure soumet à l'approbation l'ordre du jour de ce conseil d'établissement avec les questions diverses des représentants des enseignants (4), des représentants des parents d'élèves (3) et des représentants des élèves (4). Les questions diverses seront traitées dans les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 16 juin 2022 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 17 novembre 2022
2. Installation des instances
3. Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique
4. Carte des emplois des résidents rentrée 2023
5. Voyages : sorties scolaires avec nuitées
6. Budget rectificatif n°2-2022 et budget initial 2023
7. Conventions 2022/2023
8. Questions diverses

Vote : pour à l'unanimité

2. Installation des instances

La circulaire n°1033 du 1^{er} juillet 2021 a été abrogée et remplacée par la circulaire n° 0732 de l'AEFE du 21/06/22 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances dans les établissements français à l'étranger (EFE).



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Les instances citées sont nombreuses parmi lesquels le conseil d'établissement ; le conseil d'école ; le conseil du second degré ; le conseil de la vie collégienne et le conseil de la vie lycéenne ; le conseil de discipline ; la commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire ; la commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels ; la cellule de formation continue ; le conseil pédagogique, le conseil des maîtres.... Dans cette nouvelle circulaire figure une nouvelle instance à savoir le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement CESCE : c'est une instance de réflexion et un outil de pilotage, d'observation et de veille qui met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention : -d'éducation à la santé, à la citoyenneté, au développement durable. -lutte contre l'exclusion, lutte contre l'échec scolaire-amélioration des relations avec les familles, de médiation sociale, d'éducation artistique et culturelle, prévention des conduites à risque et lutte contre les violences ...

Les instances constituées des différents collèges : administration, personnels, parents d'élèves et élèves sont installées après les élections et la désignation par les membres élus. Le tableau de la composition des instances a été complété en amont.

Madame Roubi-Gonnot souhaite remercier les personnels, parents et élèves qui vont siéger à ces instances. Elles se réuniront selon une périodicité indiquée dans la circulaire.

3. Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique : Les points essentiels de ces instances sont présentés.

- Le conseil pédagogique du 12 septembre 2022

Il a permis de faire un bilan de rentrée avec un constat des effectifs de 526 élèves et 21 classes soit 3 classes par niveau. 526 élèves à la rentrée 2022 contre 498 à la rentrée 2021.

Le plan de formation permet aux personnels de s'inscrire à des formations en présentiel, distanciel ou hybride et la tenue de la cellule de formation a permis de valider les demandes. Le calendrier pédagogique de l'année retrace les temps forts de la vie pédagogique avec trois rencontres institutionnelles avec les parents : une réunion d'information sur les attendus par niveau au mois de septembre (distanciel) ; une réunion de rencontres individuelles avec les équipes pédagogiques au mois de novembre et une remise de bulletins semestriels en février selon les besoins exprimés lors du conseil de classe (en présentiel ou distanciel). Les parents peuvent solliciter par ailleurs des entretiens individuels tout au long de l'année.

Les temps forts de l'orientation ont été rappelés :

- Stage 3^{ème} du 13 au 17 mars 2023.
- Novembre et décembre 2022 : conférence pour les entretiens par l'APE
- Fin novembre : présentation des poursuites d'études aux Pays-Bas par la NUFFIC
- Début décembre 2022 : 3^{ème} édition du Salon virtuel des études supérieures de l'AEFE pour les secondes, premières et terminales.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

- **Mi -janvier 2023.** Présentation aux premières sur le choix définitif des spécialités et présentation de Parcoursup aux terminales avec demande de mission CIO. Entretiens individuels selon les besoins avec la PsyEn de Lille.

Pour les salons organisés aux Pays-Bas, une information est donnée aux élèves qui s'y rendent par eux-mêmes. D'autres informations sont communiquées en temps voulu au fil de l'eau.

Le calendrier des examens n'est pas encore connu.

Mme Lacombe : l'APE souhaite que la réunion de remise des bulletins puisse s'adresser à toutes les familles. Mme Dresscher spécifie que toutes les familles ne peuvent malheureusement pas être vues par les enseignants.

- **Le conseil d'école d'Amsterdam du 4 novembre**

Mme Alric, directrice de l'école d'Amsterdam fait un compte rendu de ce conseil d'école.

Les effectifs et la structure : une rentrée à 187 élèves pour une structure à huit classes avec 3 double-niveaux (2 PS/MS et un CM1/CM2).

Les parcours linguistiques sont présentés en détail, leur organisation de la PS au CM2, les enseignants, les groupes de langues, les salles, les programmes et la programmation de l'EMILE. Présentation des résultats des certifications A1 et A2 réalisées en juin 2022 pour les élèves de CE2, CM1 et CM2.

Section internationale et section musique : la SIA a ouvert pour 2 groupes : 7 élèves de CE2 et 14 élèves de CM1/CM2, les séances ont respectivement lieu le mercredi entre 12h et 14h et le mardi entre 15h30 et 17h30. La section musique a ouvert pour un groupe de 14 élèves du CE2 au CM2 et les séances ont lieu le jeudi de 15h30 à 17h30. Pour chaque section, les programmes sont présentés.

Présentation des différentes actions du projet d'établissement, culturelles, citoyennes, sportives, liées aux sciences ou au développement durable ainsi que les sorties avec nuitées (2 sont prévues : CE1/CE2 en Belgique et CM1/CM2 aux Pays-Bas).

Les travaux de rénovation des huisseries entamés en juillet 2021 sont terminés. En raison de la fermeture d'une classe, 2 salles de classe ont été réattribuées au 1^{er} et 2^{ème} étage respectivement en salle de langues pour les maternelles et classe de CE2.

Suite à un accident survenu dans la cour de récréation, toutes les bouches d'égout ont été sécurisées.

- **Le conseil d'école de La Haye du 9 novembre.**

Mme Exbrayat, directrice des classes primaires de La Haye fait un compte rendu de ce conseil d'école.

Les effectifs et la structure :

Structure à 19 classes dont 5 classes à double-niveaux : 4PS/MS, 2 GS, 3CP, 2 CE1, 1CE1/CE2, 2 CE2, 2 CM1 et 3 CM2.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Baisse des effectifs (en lien avec le départ d'une cohorte importante de CM2 - 3 classes). Point de vigilance sur une baisse globale des effectifs. Mise en valeur de l'école pour augmenter les effectifs.

A la rentrée de septembre, 397 élèves (-29 élèves par rapport à la rentrée 2021, - 48 par rapport à la rentrée 2020), 399 aujourd'hui soit une moyenne de 21 élèves/classe.

Fermeture possible d'une classe.

Les travaux : une seule entrée pour l'école primaire avec une sécurisation via la création d'un SAS, utilisation d'un seul portail, création d'une pergola, aménagement d'un parking à vélo et nouvelle localisation du secrétariat et bureau direction à l'entrée de l'école maternelle.

De nouvelles modalités d'entrée et sortie intégrées dans le règlement de l'école 2022-2023 en lien avec les travaux.

Les projets : Poursuite des actions menées, journées à thème et des sorties scolaires « traditionnelles » (Cultuurmenu, Culturschakel, Museon...). Reconduction des projets : Développement durable (Eco-délégués), Activité Physique Quotidienne (APQ). Nouveaux dispositifs : « Silence on lit » (début de déploiement), « L'œuvre du mois », « Momo et Lolotte ».

Mme Minaud souhaite savoir si nous avons des retours sur la nouvelle entrée unique.

Mme Exbrayat répond qu'après quelques ajustements de début d'année cela fonctionne plutôt bien.

Voyages scolaires

Trois projets de voyages scolaires (CE2/Archeon, CM1/Delft et CM2/Nord de la France)

4. Carte des emplois des résidents rentrée 2023

Dans le cadre de la préparation de rentrée, l'agence étudie les postes d'expatriés et de résidents en termes de création, fermeture ou transformation. Le conseil d'établissement émet un avis pour vote concernant la ou les propositions.

Pour la rentrée scolaire prochaine, deux postes vacants de résidents à savoir un poste gelé en SVT suite à un départ tardif et un poste vacant lié à un départ à la retraite en allemand.

- Question enseignants - Qu'en est-il du poste de résident en SVT ? Est-il toujours gelé ?

Le poste de résident en SVT sera mis au mouvement lors de la campagne de recrutement des résidents pour la rentrée scolaire 2023.

Demande de maintien des deux postes de résidents.

Vote : pour à l'unanimité



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

5. Voyages : sorties scolaires avec nuitées

La parole est donnée à M. Cheikh, secrétaire général.

Nous allons commencer par un bilan des voyages de l'année écoulée.

Pour mémoire le principe avait été validé en conseil d'établissement pour huit voyages en 2021/2022.

Sur ces huit voyages prévus, trois ont malheureusement dû être annulés en raison du Covid. Il s'agissait de la participation d'une équipe du lycée à l'open d'escalade au Luxembourg (janvier 2022), du voyage des CM d'Amsterdam de la Baie de Somme (Nord de la France/février 2022) et du voyage des CE de la Haye à Marcourt (en Belgique/mars 2022).

5 voyages ont pu se tenir qui ont permis à 197 élèves soit plus d'un 6ème de nos effectifs de bénéficier de belles expériences.

Sur ces 5 voyages, il y en a un qui va donner lieu à remboursement des familles à hauteur de 109,38€, les dépenses ayant été largement inférieures aux anticipations : il s'agit du raid « humaventure des Joëlettes ».

L'établissement profite de ce bilan pour remercier les personnels qui s'investissent dans tous ces projets au bénéfice des élèves

Voyages année scolaire 2021-2022							Bilan				
Validation CE	Projet	Destinations	Dates	Budget prévisionnel	Classes concernées	Montant plafond validé en CE	Montant appelé	Dépenses constatées	Nombre de participants	Coût réel / participant	Différence / participant
18/11/2021	Voyage CE Amsterdam	de Haan Belgique	17 au 20 mai 2022	17 842 €	CP/CE1, CE1, CE2 d'Amsterdam	350 €	315 €	18 136 €	58	313 €	2,31 €
	Voyage CM2 LH	Texel Pays-Bas	7 au 10 juin 2022	21 779 €	CM2 de La Haye	350 €	320 €	21 295 €	68	313 €	6,84 €
	Raid "HumAventure des Joelettes"	Ile de Terschelling Pays-Bas	6 au 10 juin 2022	8 600 €	2de	350 €	350 €	3 369 €	14	241 €	109,38 €
14/03/2022	Voyage CE2 LH	Archeon Pays-Bas	16 au 17 mai 2022	6 139 €	CE2 de la Haye	140 €	130 €	6 235 €	51	122 €	7,75 €
	Jeux Internationaux de la Jeunesse	Bruxelles Belgique	30 mai au 04 juin 2022	5 388 €	Seconde	500 €	500 €	2 984 €	6	497 €	2,67 €
								52 019 €	197		

11 projets de voyages sont présentés pour approbation au CE impliquant 367 élèves.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Présentation CE	Projet Destinations	Dates	Budget prévisionnel	Classes concernées	Nombre d'élèves participants	Montant plafond de la participation	Montant total estimé / élève	Commentaires
17/11/2022	De Haan Belgique	du 23 au 26 mai 2023	18 870 €	CE1 & CE2 d'Amsterdam	51	400 €	370 €	
	Archeon Pays-Bas	5 et 6 juin 2023	7 755 €	CE2 de la Haye	55	150 €	141 €	
	Delft Pays-Bas	12 au 14 juin 2023	8 062 €	CM1 de La Haye	50	180 €	162 €	
	Terschelling Pays-Bas	du 5 au 9 juin 2023	16 170 €	CM1/CM2, CM2 d'Amsterdam	39	430 €	415 €	
	Rome Italie	du 5 au 9 février	24 150 €	Latinistes : 5ème, 2de, 1ère et terminale	44	600 €	549 €	
	Paris France	31 janvier au 2 février 2023	3 150 €	Terminale spécialité HLP	9	350 €	350 €	
	Nord Pas de Calais	du 6 au 9 juin 2023	26 400 €	CM2 de La Haye	66	420 €	400 €	
	"Open d'escalade" Luxembourg	07-déc-22	790 €	1ère et terminale	8	70 €	99 €	Participat° AS de 335€
	JJJ Pau France	12 au 16 juin 2023	5 000 €	2de	6	500 €	833 €	Subv° AP de 1500€ demandée à l'AEFE Participat° AS de 650€
	Jeux Européens Francfort	du 13 au 15 mars 2023	2 754 €	lycée	16	150 €	172 €	Participat° AS de 835€
	Maths en jeans Valenciennes	du 26 au 29 mars 2023	17 085 €	lycée	23	550 €	743 €	Subv° AP de 5000€ demandée à l'AEFE Inscript° congrès 75€ payée par l'établ.
			130 186 €		367			

Question des élèves : n'y a-t-il pas de voyages prévus pour les collégiens ?

Un voyage a été proposé pour les élèves latinistes.

Il faut distinguer les voyages qui sont des sorties avec plusieurs nuitées et les sorties à la journée. L'organisation des voyages se fait à l'initiative et sur volontariat des enseignants. Plusieurs voyages scolaires sont prévus au niveau du secondaire.

M. Alfred précise que nous sommes actuellement dans une période « tampon ». De nombreux projets ont dû être abandonnés en raison de la période COVID. Pour l'instant il est encore difficile pour les enseignants de se projeter sur l'organisation de voyages scolaires mais la situation devrait pouvoir s'améliorer avec le temps.



Remarque de la proviseure : il faut être prudent car l'organisation de voyages multiples au collège et au lycée peuvent désorganiser de manière importante les emplois du temps des élèves, leur progression. L'organisation est en effet différente au premier degré et au second degré. De manière globale, le nombre de voyages prévus est le même qu'en 2018.

Vote pour avis : pour à l'unanimité

6. Budget rectificatif n°2-2022 et budget initial 2023

La parole est donnée à M. Cheikh, secrétaire général.

- Budget rectificatif n°2-2022

Le budget rectificatif n°2 est cadré par la note du directeur de l'Agence datée du 1er septembre 2022. Pour mémoire, la précédente version du budget de l'exercice en cours remonte à avril 2022.

Comme attendu, la nouvelle version n'apporte pas de grand changement aux équilibres du budget initial. Elle permet surtout de prendre acte du succès de la campagne d'annualisation de la facturation suite au changement du règlement intérieur en juin dernier.

Au budget initial 2022 était annoncé comme résultat anticipé une variation de trésorerie négative de près de 800 000€ (789 792€ exactement). Ce montant est resté inchangé au BR1.

Compte tenu des derniers ajustements la variation de trésorerie est révisée pour un solde positif de 160 798€ et le solde final anticipé au 31/12/2022 est de 2 610 659€.

- Budget initial 2023

Le budget 2023 est cadré par la note du directeur de l'Agence datée du 7 septembre 2022.

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation.

Les projections sont basées sur les hypothèses principales suivantes :

- Stabilité des effectifs.
- Augmentation des frais de scolarité de 5% à compter de la rentrée de septembre 2023. Augmentation des tarifs de la SIA (250€ et 1000€).
Instauration d'un tarif pour la section européenne du lycée à 400€ annuels.
- Augmentation des grilles des personnels de droit local de 2% à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Anticipation de 5% d'inflation

Question de Mme Libeaut : quel est l'impact du fait que les IRF deviennent des EGD ?

Réponse : cela n'aura pas d'impact pour l'établissement.

Qu'est-ce que la section européenne ? Il s'agit d'un enseignement de 2h de DNL histoire-géographie en anglais en plus du cursus obligatoire à partir du niveau de 2^{nde}. Si l'élève obtient une note suffisante dans une évaluation spécifique organisée dans le cadre des épreuves du baccalauréat (Terminale), il obtiendra la mention section européenne sur son diplôme.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

- *Question parents d'élèves - Nous remercions l'équipe de direction pour le temps et la qualité du dialogue avec l'APE afin de nous expliquer les mécanismes et les enjeux des comptes de l'établissement. Malgré tout, nous sommes inquiets sur la capacité pour les familles à assumer l'augmentation des frais de scolarité annoncée. Dans la continuité des études conjointes que nous avons pu mener, il nous manque les remontées financières de l'établissement à l'AEFE. Seriez-vous en mesure de nous transmettre leur évolution sur les dernières années et la projection pour les années à venir ?*

(présentation de l'aide nette 2017 – 2021) Contrairement aux idées reçues, malgré le redéploiement de postes de résidents de l'établissement au profit d'autres zones en tension, les chiffres fournis par l'Agence ne permettent pas de conclure à un désinvestissement. La direction est particulièrement sensible et vigilante à cette question et sollicite le soutien de l'Agence.

Question de l'APE : quelle est la somme prélevée par l'Agence ?

M. Cheikh, secrétaire général, pointe le montant dans le budget. Celui-ci reste inférieur à la contribution de l'Agence qui est, pour les EGD, de 1 970 euros par élève.

L'APE rappelle que les parents contribuent à hauteur de 80 % aux recettes de l'établissement.

Les dons de la Fondation sont budgétés mais soumis à des projets précis.

Question de l'APE : pourquoi la caisse de solidarité est intégrée aux recettes ?

Réponse : il s'agit d'une opération purement comptable.

- *Question enseignant - Est-il envisagé de prendre des mesures financières ou autres pour contenir l'augmentation de la facture énergétique de l'établissement ?*

L'établissement se félicite d'avoir lancé un contrat quinquennal avec un nouveau fournisseur pour l'approvisionnement en énergie de notre site de La Haye au tout début de l'envolée des prix et avant la crise du gaz. Malheureusement le fournisseur en question n'a pas pu tenir ses engagements pour un prix fixe sur l'électricité. A contrario nous avons conservé des tarifs maîtrisés sur l'approvisionnement en gaz. Nous cherchons donc les modalités pour couvrir nos besoins à moindre frais concernant la fourniture en électricité. A ce stade, nous avons récemment obtenu une étude nous indiquant qu'en équipant l'ensemble de nos toits nous pourrions espérer couvrir 97% de nos besoins et rentabiliser l'investissement estimé à 200 à 250k€ en 4 à 5 ans au tarif actuel. Compte tenu de notre patrimoine relativement vétuste voire très vétuste s'agissant du Branding, nous devons prévoir l'étanchéité en amont. En outre, il nous faut une étude de structure sérieuse pour garantir que l'assurance continue de couvrir les risques après installation des panneaux. Celle dont nous disposons à ce jour est assez sommaire. Par ailleurs, nous devons éviter la période de nidification des goélands, espèce protégée comme vous le savez. En tenant compte des délais de procédure, un chantier à l'automne prochain semble tenable. S'il se confirme nous risquons de revenir vers le conseil d'établissement en juin pour des ajustements de crédits d'investissement.

La Fondation pourrait-elle participer au financement de l'installation de panneaux solaires ?

Réponse de M. Bonnefoy : la fondation est mobilisable pour des financements de projets d'enseignants et des projets d'investissements.

Dans cette situation il serait préférable que le lycée sollicite un prêt plutôt qu'un don.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Question de Mme Libeaut : Joue-t-on aussi sur l'économie d'énergie, l'isolation des bâtiments... ?

Réponse : des efforts sont faits par l'établissement pour améliorer l'isolation, que ce soit à Amsterdam ou à La Haye (rénovation du toit du Branding). Le toit du bâtiment principal date, quant à lui, de 1994.

Pour mémoire, la direction s'efforce d'obtenir au SPSI l'inscription des axes suivants : augmentation des capacités d'accueil du secondaire (foyer) pour lesquelles plusieurs pistes sont à l'étude, restructuration du Branding (inclus théâtre), aménagement des espaces extérieurs, aménagement des combles d'Amsterdam. Selon nos informations, aux dernières nouvelles, le SPSI devrait être présenté au CA de l'Agence de mars prochain.

- **Question enseignants - Serait-il envisageable de construire des salles sur le toit pour augmenter la capacité d'accueil de l'établissement ?**

La question des capacités d'accueil du secondaire fait partie des dossiers du SPSI. Nous l'avons répété à chaque échange avec la sous-direction à l'immobilier de l'Agence. Aux dernières nouvelles, le SPSI doit être présenté au CA de mars prochain. Nous attirons votre attention sur le montant de 6,5M€ qui a été chiffré par l'Agence pour couvrir les besoins recensés car les financements correspondants ne sont pas encore trouvés.

Nous rappelons les différents points et les pistes de réflexion du SPSI : Il y aurait des études d'ombre à conduire pour surélever le bâtiment principal. Elles auraient été menées il y a longtemps et auraient invalidé la possibilité de construire aux côtés du 3^{ème} étage actuel. Il y aurait par contre la possibilité de surélever la partie du bâtiment du primaire qui jouxte la cour au-dessus de la BCD. Il y a également la zone proche de la maison de retraite qui peut offrir des perspectives.

- **Question parents d'élèves - Quel est l'avancement du projet d'aménagement des combles du bâtiment ? (Amsterdam).**

Nous en sommes à la phase de dépôt du prépermis pour lequel nous avons mandaté notre cabinet d'architectes. Compte tenu des délais d'instruction (2*8 semaines pour prépermis et permis) et d'appels d'offres, nous envisageons l'été 2024 pour les travaux.

En effet, en raison de la contrainte très forte de calendrier liée à l'absence d'élèves impliquant des précommandes et de la préfabrication, des conditions actuelles de pénuries de main d'œuvre et de matières premières... il faudrait pouvoir commencer les consultations dès à présent pour espérer pouvoir respecter des délais à l'été 2023.

Nous attendons confirmation que les travaux sont validés dans le cadre du SPSI bien que nous ne soyons pas propriétaires. D'autre part le renouvellement du bail doit avoir lieu en septembre 2024 cette fois sans limitation de durée et de manière automatique à moins d'une dénonciation 6 mois avant son terme. L'investissement serait sans doute plus sécurisé s'il avait lieu en se calant sur cette échéance.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

- *Question élèves - Améliorer la cour de récréation*

Les espaces extérieurs sont un des axes du SPSI. Sans attendre sa validation, l'établissement a engagé des travaux sur la cour du primaire et continue à travailler à une amélioration par petites touches. Nous aimerions acquérir quelques jeux de cour notamment dans la zone de l'espace Anne Frank pour mieux délimiter un espace accueillant pour la BSO tout en s'inscrivant dans la réflexion globale sur le réaménagement des cours. S'agissant des espaces extérieurs du secondaire, nous sommes contraints en termes de dimensions mais ouverts aux suggestions que nous nous efforcerons de traduire dans le cadre du réaménagement global des espaces extérieurs du SPSI.

- *Question élèves – Est-il prévu un nouveau foyer pour les lycéens et les collégiens.*

Cela fait partie des réflexions du SPSI le souci étant de trouver un espace libre ce qui est extrêmement compliqué voire impossible dans la situation actuelle au vu du taux d'occupation des locaux.

Question de l'APE à propos du budget : est-ce qu'il y a une augmentation 100 000 euros par an en 2021 et 2022 (soit près de 10% en 2 ans) du prélèvement de l'AEFE ? Vu l'augmentation conséquente des frais de scolarité, ce serait appréciable que l'AEFE n'en profite pas pour augmenter ses prélèvements.

Réponse : ce ne sont que des projections sur 2023 qui seront réajustées. Mais effectivement, la somme a augmenté.

En résumé, bien que nous ayons effectué des investissements conséquents en 2022 (près de 760 000€), la campagne de facturation annuelle a permis de reconstituer la trésorerie.

Le conseil d'établissement peut donc approuver le prélèvement sur la trésorerie de près de 932 467€ qui découle des hypothèses du budget 2023 qui vous est présenté aujourd'hui.

Ce projet est basé sur les hypothèses qui ont été discutées avec les représentants des acteurs de la communauté scolaire qui sont le plus directement affectés.

Il faut comprendre que ce montant est un montant plafond qui s'appuie sur des enveloppes limitatives par nature de dépense (personnel – fonctionnement – investissement) relatives à un objectif de recettes le plus sincère possible.

Lecture d'un courrier de l'APE concernant les frais de scolarité de l'établissement (**voir annexe**)

Mme Segaud : le personnel n'a pas été augmenté pendant deux ans de suite : l'effort est collectif. Concernant l'évocation de la « zone Euro », il faut prendre en considération le fait que l'inflation n'est pas la même aux Pays-Bas et en France.

Vote du budget pour avis : pour à l'unanimité

7. Conventions 2022/2023



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Nous avons quelques modifications à apporter au tableau présenté au CE de juin dernier. En effet nous avons deux conventions supplémentaires à porter à votre connaissance pour l'année en cours et une correction. Les modifications concernent l'annexe d'Amsterdam : nous avons deux ateliers supplémentaires et une convention précisant les modalités de facturation des prestations de surveillance des pauses méridiennes. La 1^{ère} convention est une mise à disposition pour un atelier de yoga avec Mme Ilse Krabben et la seconde un atelier jeux de société en anglais avec Mme Karen Chenuau. Les deux mises à disposition sont facturées au tarif usuel de 250€. Les modalités financières relatives aux pauses méridiennes sont inchangées mais n'avaient pas été précédemment précisées par convention. Par ailleurs, la convention avec Mme Isabelle Fabre ne prévoit pas d'atelier yoga comme indiqué dans la version présentée au CE de juin mais uniquement un atelier théâtre.

Mme Libeaut demande comment cela se passe pour la gestion de la pause méridienne par le prestataire sur Amsterdam. Mme Alric indique que tout fonctionne plutôt bien.

8. Questions diverses

- *Question enseignants - Nous souhaitons soulever la problématique de la bibliothèque à Amsterdam et de son fonctionnement. Nous n'avons pas de bibliothécaire et le fonctionnement repose sur une convention avec des parents bénévoles peu disponibles. Nous souhaiterions demander l'ouverture d'un poste de bibliothécaire pour répondre aux besoins de notre école.*

La proviseure remercie les parents qui s'investissent dans l'accueil et le fonctionnement de la BCD de l'annexe d'Amsterdam.

La demande de création d'un poste de bibliothécaire serait à préciser, relève de l'analyse des besoins de fonctionnement en termes de quotité horaire et de la capacité à rémunérer ce nouveau personnel de droit local dans le cadre de la maîtrise de la masse salariale du lycée.

- *Question élèves - La sonnerie est désagréable, il serait nécessaire de la changer*

Cette question doit être abordée en CVC/CVL.

- *Question parents d'élèves - Il semblerait que dans certaines cohortes du collège, il y aurait plus de demandes que de places pour la Section Internationale. L'ouverture d'une seconde classe de SI dans certains niveaux pourrait-elle être envisagée ?*

L'admission en SIA est sélective et les critères d'admission sont connus et affichés sur le site du lycée.

Pour les classes de collège, la capacité d'accueil est de 24 avec quelques élèves inscrits en liste d'attente. Pas nécessaire d'ouvrir d'autres groupes.

A la rentrée scolaire 2022, les effectifs et listes supplémentaires par niveau sont les suivantes :



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

6^{ème} : 24 élèves et 5 élèves LS

5^{ème} : 20 élèves et 0 élève LS

4^{ème} : 22 élèves et 0 élève LS

3^{ème} : 24 élèves et 3 élèves LS

La question n'a pas été posée pour le lycée où il n'y a pas de listes supplémentaires.
Les enfants sur liste supplémentaire peuvent candidater à nouveau l'année scolaire suivante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

La présidente du conseil :
Madame Roubi-Gonnot, Provisseure

Les secrétaires de séance :
Madame Lux, Provisseure adjointe

Mme Segaud, Personnel ATOSS